

TABLEAU 4.6 QUÉBEC : SALAIRE ANNUEL DES ENSEIGNANTES ET DES ÉDUCATRICES À L'ENFANCE (2023)

Enseignant(e)s au niveau primaire et au préscolaire ^a	Éducatrices de la petite enfance qualifiées (EPE) ^b	Salaire des EPE en % des salaires des enseignant(e)s
68 273 \$	54 655 \$	80 %

^a. Association provinciale des enseignantes et enseignants du Québec. Échelles de traitement enseignant(e)s. Source : <https://qpat-apeq.qc.ca/conventions-collectives-echelles-de-traitement/?lang=fr>. Basé sur le salaire annuel d'un enseignant à temps plein selon l'échelon 10 en date du 31 mars 2023.

^b. Ministère de la Famille, gouvernement du Québec. Taux et échelles de salaires du personnel salarié des centres de la petite enfance, des garderies subventionnées et des bureaux coordonnateurs de la garde en milieu familial. Source : <https://www.mfa.gouv.qc.ca/fr/publication/Documents/taux-et-echelles-de-salaires-personnes-salariees.pdf#page=3>. Basé sur le salaire horaire à temps plein (35 h/semaine) d'une éducatrice qualifiée en CPE avec plus de 10 ans d'expérience. La grille salariale ne s'applique pas aux autres types de prestataires de services.

Le MESS propose également un salaire horaire médian des éducatrices et des aide-éducatrices à la petite enfance, sans distinction entre les catégories d'emploi et la qualification des éducatrices. En ligne : https://www.quebec.ca/emploi/informer-metier-profession/choix-carriere/emplois-avenir/explorer-emplois-avenir?tx_solr%5Bfilter%5D%5B0%5D=secteur%3A%3C%89ducation%20et%20petite%20enfance&tx_solr%5Bpage%5D=1&tx_solr%5BresultsPerPage%5D=10&tx_solr%5Bsort%5D=alphaAsc%20asc

